

Premières rencontres européennes sur les refuges de montagne

Contexte

Le tourisme itinérant en montagne (randonnée, alpinisme, voire pêche sportive, ...) a un caractère international marqué. En effet, les massifs montagneux européens sont, pour la plupart, frontaliers (il est courant qu'un même itinéraire passe d'un pays à l'autre) et les pratiquants eux-mêmes sont de nationalités variées.

En France, les pratiquants étrangers représentent plus de 30% du total des montagnards. Ils font étape dans des bâtiments d'altitude appelés refuges et s'attendent donc à y trouver des prestations d'une certaine qualité et de niveau homogène (tout en conservant leur authenticité).

Force est de constater que tel n'est pas le cas. Ni le confort des bâtiments, ni la nature des prestations, ni les dates d'ouverture (ce type de tourisme est surtout estival, mais se développe l'hiver) ne sont harmonisés. De plus, malgré les efforts de l'Union Européenne en matière de réglementation, il apparaît que chaque pays applique pour les refuges, des règles spécifiques différentes, voire ne disposent pas de règles spécifiques, alors que ces bâtiments sont localisés dans des zones aux contraintes naturelles et environnementales fortes.

Enfin l'UE a décrété la liberté du travail sur son territoire mais les conditions de travail des gardiens ne sont pas les mêmes selon les pays. Un effort d'harmonisation des professions de sports de montagne au niveau européen est en cours, mais ne concerne pas les gardiens de refuges.

Le nombre de refuges de montagne dans l'UE est très difficile à estimer, les définitions étant différentes, il pourrait être de l'ordre de 2000 ; leur poids économique direct et indirect est souvent sous-estimé. Leur impact en termes d'image est très important. Sans refuge la montagne devient inhumaine ...

En France, on dénombre environ 300 refuges gardés. Un rapport national a été établi en l'an 2000. Depuis quelques années, à l'initiative de l'État et des collectivités locales, des efforts importants ont été faits pour moderniser le parc de refuges (dans le cadre des Conventions Interrégionales de Massif), organiser la profession de gardiens (création d'un référentiel et d'un diplôme lui-même adopté en Espagne), spécifier la réglementation (décret du 22/3/07). Pour avancer davantage, une réflexion de dimension européenne est indispensable.

Un premier séminaire franco-espagnol s'est tenu à Foix en novembre 2007, consacré à la formation des gardiens des refuges en France et en Espagne et débouchant sur l'harmonisation du métier de gardiens dans ces deux pays.

Il s'agit maintenant d'élargir l'investigation aux autres pays européens en lien avec les réflexions en cours sur une politique européenne de la Montagne. Il apparaît important de comprendre comment les refuges de montagne et leurs acteurs peuvent être les éléments d'une politique active de développement durable de la montagne européenne dans ses différentes dimensions : environnementale (exemplarité des constructions et de la gestion, éducation des usagers au milieu montagnard, ...) économique (création de flux économiques complémentaires aux stations, ...) et sociale (valorisation du métier de gardien, accès du plus grand nombre à la montagne, ...). C'est l'objectif général du « colloque européen sur les refuges de montagne » qu'a accepté d'organiser ODI France, répondant ainsi aux souhaits des principaux représentants des propriétaires de refuge, gestionnaires, gardiens et des organismes, d'élus et administrations concernés.

Objectifs des rencontres

A partir d'un état des lieux des refuges de montagne en Europe (définitions, réglementations, financements, nature des aménagements, équipements et prestations, modes de gestion, formation des gardiens, ...) qui sera réalisé par ODIT France en préalable au colloque, il s'agit, grâce à des rencontres entre les différents acteurs européens :

- de rappeler les fonctions et images des refuges de montagne
- de dresser un « panorama des refuges » dans l'Union Européenne, d'exposer les différentes conceptions de la notion de refuge dans les différents pays et d'analyser les différences et les convergences
- d'initier des propositions d'échanges, voire d'harmonisation et de mise en réseau des refuges, sur les différentes dimensions du développement durable (environnemental, économique, social) pouvant déboucher sur des programmes d'actions communautaires, et s'intégrant dans les problématiques européenne plus larges sur la montagne

Contenu des rencontres

Un document sur un état des refuges dans les principaux massifs et pays d'Europe sera établi et diffusé aux participants.

Le colloque lui-même sera précédé d'une visite commentée de deux refuges proches afin d'ancrer les réflexions dans une situation concrète.

Le colloque lui-même se tiendra sur 2 jours :

- La première journée sera consacrée
 - d'une part à un exposé sur les fonctions et images des refuges de montagne
 - d'autre part à un panorama sur la situation actuelle des refuges de montagne dans différents pays et massifs européens (Pyrénées, Alpes, Carpates, Scandinavie) sous forme d'un exposé de synthèse suivi d'une table ronde permettant de comprendre la conception des refuges et les comportements des usagers selon les pays et massif.
- La deuxième journée sera consacrée
 - Le matin : à l'analyse de la place des refuges dans le développement durable de la montagne
 - L'après-midi : à des propositions d'initiatives, d'échanges et de mise en valeur des refuges de montagne au sein d'une politique de la montagne de chaque pays et de l'Union Européenne.
- Parallèlement seront organisés, à proximité du centre de congrès, des stands présentant différents organismes s'intéressant aux refuges.
- ODIT France publiera des « actes » du colloque constituant un « livre blanc » des refuges de montagne en Europe

Au total une vingtaine d'intervenants seront sollicités provenant de France et de divers autres pays concernés.

Participants

Les rencontres européennes sur les refuges de montagne d'adressent plus particulièrement :

- + aux élus européens de la montagne,
- + aux administrations européennes (Commission Européenne, Pays, Régions, ...) concernées par le tourisme de montagne,
- + aux grandes associations d'usagers de la montagne,
- + aux groupements professionnels concernés : notamment les propriétaires, gestionnaires et gardiens de refuge,
- + aux organismes de formation et de normalisation,
- + aux entreprises spécifiques.

Organisation

- ODIT France sera l'organisateur de ces rencontres, qui se tiendront **au Centre Paul Langevin à AUSSOIS (73) les 17, 18 et 19 mai 2009**, station de montagne au cœur du Parc National de la Vanoise, facilement accessible en train et voiture depuis la France et l'Italie.

ODIT France souhaite adopter des dispositions concrètes, dans l'organisation de ces rencontres, s'inscrivant dans les critères du développement durable.

ODIT France associe notamment à cette manifestation :

- l'État français (DIACT, MEEDDAT, ...)
 - Les Conseils Régionaux (Rhône Alpes et Alpes Provence Côte d'Azur), les départements (Savoie, ...) et les institutions publiques de la Maurienne
 - l'Association européenne des Élus de la Montagne et l'ANEM
 - Le secrétariat de la Convention Alpine
 - le Parc National de la Vanoise
 - la FFCAM, le SNGR, le SNAM, ...
- **Les langues des Rencontres seront le français et l'anglais (traduction simultanée).**